

AAP FEDER VOLET RURAL

« Soutien aux infrastructures de santé d'exercice
coordonné dans les territoires ruraux »

Webinaire de lancement
2 octobre 2025



Afin de fluidifier le déroulement de cette réunion en visioconférence, nous vous remercions par avance de bien vouloir :

- Garder vos micros éteints le temps de la présentation et lorsque vous ne prenez pas la parole
 - Poser vos questions au fur et à mesure sur le fil de discussion de la réunion
- > Ces points seront repris lors des temps d'échanges prévus en milieu de présentation et en fin de présentation.

Nous vous informons que ce webinaire est enregistré et sera disponible sur le site europe.mareregionsud.fr.

Une FAQ avec les réponses aux questions posées lors du webinaire sera également disponible.

A la fin de la réunion, pensez bien à vous déconnecter.

Merci !

Contexte de l'AAP

- Le **2e AAP volet rural** de cette programmation FEDER 2021-2027 après l'AAP de 2022
- Une thématique qui a très bien fonctionné en 2022 :
 - 29 projets ont été déposés par 25 communes et 4 EPCI de toute la Région
 - 24 projets ont été programmés pour un total de 18M€ de FEDER soit 91% de programmation
 - Un montant d'aide moyen de 750 000€ représentant 53% du coût des projets=> Un 2^{ème} AAP ouvert, un nouvel abondement de l'enveloppe FEDER RURAL en 2025 pour un total de 5M€
- Un AAP rural 2025 **resserré** : 1 seule mesure sur la thématique de la santé pour cet AAP 2025
- Un ciblage géographique **élargi** : L'ensemble des communes de moins de 20.000 habitants, définies en sous-densité médicale par l'ARS, hors périmètre des Instruments Territoriaux Intégrés (ITI) des 3 Métropoles Régionales et du Grand Avignon
- Une rédaction de l'AAP **concertée** avec le Service des Actions territoriales en Santé de la Région (SATS)
- **Un objectif central**: le soutien aux **infrastructures de santé de proximité** de type maison de santé pluridisciplinaire / centre de santé polyvalent apparaît indispensable au regard des besoins exprimés des territoires et s'inscrit pleinement dans le cadre de la politique volontariste de la Région en matière de **lutte contre les déserts médicaux**.

Présentation générale

Soutien aux infrastructures de santé d'exercice coordonné dans les territoires ruraux



Localisation : Une opération est éligible lorsqu'elle est réalisée dans une commune:

- **de moins de 20.000 habitants** et rattachée à une zone **définie en sous-densité médicale par l'ARS** (Zone d'Intervention Prioritaire ou Zone d'Action Complémentaire) selon l'arrêté n° DSDP-0122-0179-I du 2 février 2022 portant détermination des zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins pour la profession de médecin (zonage des médecins libéraux)
- non inscrite dans le périmètre d'un des 4 Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) de la Région



Bénéficiaires éligibles : Les Collectivités territoriales, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), les Syndicats mixtes ainsi que les Etablissements publics de santé



Financement :

- Enveloppe FEDER de l'AAP : 5M€
- Taux d'aide FEDER : Entre 35% et 60% du coût total éligible
- Montant d'aide FEDER entre 150 000€ et 1,5M€
- Avance jusqu'à 30% possible à la signature de la convention (en fonction de l'enveloppe et sur validation de l'AG)



Temporalité : L'opération doit avoir démarré **après le 1^{er} janvier 2021** et ne doit **pas être achevée** au moment du dépôt.

Rq: Pour les opérations soumises aux aides d'Etat : les travaux ne doivent pas avoir démarré avant toute demande formalisée d'aide publique

Objectifs et actions éligibles

Objectifs : Soutenir des opérations structurantes d'amélioration de l'accès aux soins de proximité, renforcer le rôle des communes éligibles dans les dynamiques locales et intercommunales et participer au développement de territoires ruraux attractifs.

Actions éligibles :

- **Création / réhabilitation / extension de maisons de santé pluriprofessionnelles et/ou de centre de santé médicaux**
 - Les projets déposés devront avoir reçu un avis favorable de la Commission de Coordination de l'Offre de Proximité Départementale (CCOPd) au plus tard au moment de l'étude du dossier de demande de subvention par le service instructeur.
 - le bénéficiaire devra être accompagné d'une maîtrise d'œuvre externe, au plus tard au moment de l'étude du dossier de demande de subvention par le service instructeur.



Coûts éligibles

Coûts éligibles planchers et plafonds :

- Projet d'investissement : Entre 150 000€ et 1,5M€ d'aide FEDER

**COUTS
DIRECTS AU
REEL HT**



**AUTRES
COUTS AU
FORFAIT
(OCS)**

**-coût d'acquisition
des bâtiments
-travaux de
construction et
d'aménagement
intérieur et
extérieur**

**Prestations de
service** (honoraires
de maîtrise d'œuvre
relatifs à la
réalisation du
projet)

Les dépenses doivent être engagées et payées dans le calendrier prévisionnel d'exécution, et **entre le 1er janvier 2021 et le 30 juin 2029**

Frais de personnel
autres que les frais
de personnel directs
**20 % des coûts
directs**

Frais administratifs
non rattachables
directement à
l'opération mais
nécessaires
**7 % des coûts directs
et frais de personnel**

Actions et dépenses non éligibles

- **A titre d'information, les actions et dépenses suivantes ne peuvent être soutenues :**
 - Opération collaborative : Le montage en opération collaborative (opération de coopération entre un chef de file et d'autres partenaires de la subvention) est exclu,
 - Maîtrise d'ouvrage de l'opération : Le montage en maîtrise d'ouvrage déléguée est exclu. Le bénéficiaire devra assurer la maîtrise d'ouvrage directe de l'opération,
 - Acquisitions au moyen d'une Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA),
 - Les dépenses bénéficiant déjà du soutien d'un autre fonds, programme, instrument de l'Union européenne.

Sélection



Grille de sélection

Les critères de sélection permettent d'évaluer les opérations, et de les classer entre elles (notamment dans le cas d'un dépassement d'enveloppe).

Critères de qualité / 14

- Raison d'être du projet, processus d'élaboration et cadre de réalisation
- Appréciation du niveau de maturité du projet
- Valeur ajoutée et impact du projet sur sa thématique ou sur le territoire
- Réponse aux enjeux du développement durable/égalité femmes-hommes/non-discrimination

Critères de performance / 6

- Capacité administrative du porteur
- Performance financière du projet
- Contribution du projet aux indicateurs du programme

IL FAUT OBTENIR LA MOYENNE SUR LES DEUX BLOCS POUR ÊTRE ELIGIBLE

Focus sur la grille d'évaluation des incidences environnementales

Objectifs: Cette annexe 4 vise à vérifier que votre opération ne cause pas de préjudice important à l'environnement, au regard notamment des cinq objectifs environnementaux suivants :

- Zéro artificialisation nette des sols,
- Atténuation du changement climatique,
- Gestion des déchets,
- Adaptation au changement climatique,
- Préservation de la biodiversité.

Pour être éligible, votre projet devra valider au moins 3 critères parmi les 18 proposés dans l'annexe:
Les critères concernent la nature même du bâtiment construit/réhabilité mais aussi les aménagements extérieurs éventuels, la gestion du chantier. Ex :

- Utilisation de **revêtement de sol perméable** pour les espaces extérieurs
- **Protection solaire** des bâtiments
- Recours à des **matériaux biosourcés**, c'est-à-dire issus de la matière organique renouvelable (bois, chanvre, paille, ouate de cellulose, textiles recyclés, etc.),
- **Gestion des déchets** en phase de travaux, ...

Cette grille d'évaluation ne concerne pas les projets ne comportant que des travaux d'aménagement intérieur / second œuvre.

La prise en compte du référentiel aménagement durable régional est vivement encouragée.



**ANNEXE 4 du dossier
de demande d'aide :
argumentaire
concernant chaque
critère
+ transmettre toute
pièce justificative à
l'appui**

Temps d'échanges

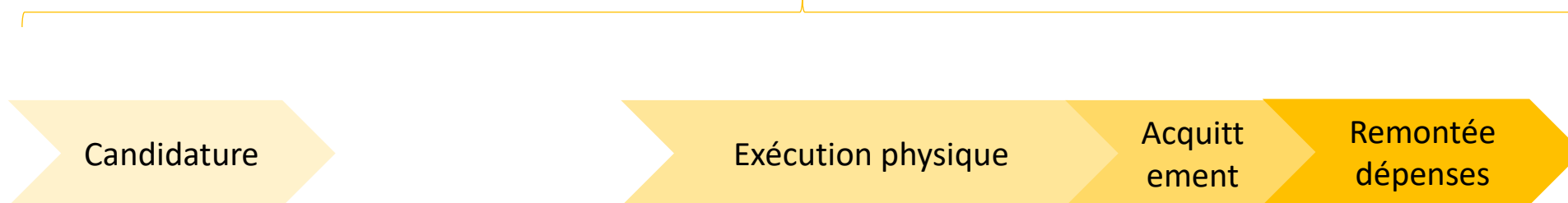


Les modalités de candidature



Cycle de vie d'un dossier

PORTEUR DE PROJET



AUTORITE DE GESTION



UNION EUROPÉENNE



RÉGION SUD

PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR



Cofinancé par
l'Union européenne



RÉGION SUD

PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Etapes de la candidature

1. Prise de connaissance de l'AAP : site L'Europe en Région SUD

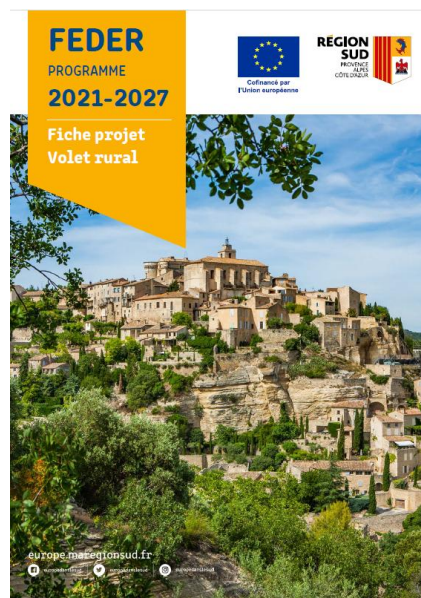
2. Contact de l'équipe FEDER rural sur la base de la fiche projet

3. Constitution du dossier de demande d'aide et ses annexes

4. Dépôt du dossier sur la plateforme e-synergie



sft@maregionsud.fr



APPEL À PROJETS À TÉLÉCHARGER

① [AAP : Soutien aux infrastructures de santé d'exercice coordonné dans les territoires ruraux \(ZIP - 5 Mo\)](#)

[E-Synergie - Portail \(synergie-europe.fr\)](https://synergie-europe.fr)

Soutien aux infrastructures de santé d'exercice coordonné dans les territoires ruraux - Europe en Région Sud

Pièces accessibles dans le dossier ZIP de l'AAP (bas de page de l'appel sur le site L'Europe en Région Sud)

Fiche projet dans les pièces « AIDE AU DEPÔT » de l'AAP

Recevabilité de la demande

Afin d'être recevable, tout dossier doit :

- Avoir été déposé dans le calendrier d'ouverture de l'appel à projets,
- Avoir été daté et signé par une personne habilitée dont délégation et/ou pouvoir doivent être justifiés par tout moyen,
- Respecter le montant ET le taux d'aide FEDER mini.

Tout dossier ne respectant pas ces points sera déclaré irrecevable et ne sera pas instruit

Pièces du dossier de candidature

DOSSIER PIECES A JOINDRE :

- Pièces obligatoires pour tous :
 - ☐ Annexe 1 – Plan de financement : dépenses et ressources
 - ☐ Annexe 2 – Description détaillée : préciser la description du projet et répondre aux critères de sélection
 - ☐ Annexe 3 – Principes horizontaux
 - ☐ Annexe 4 – Incidences environnementales
 - ☐ Grille des pièces à joindre : liste de toutes les pièces à fournir (auto-contrôle)
 - ☐ Déclaration sur l'honneur
- Pièces facultatives :
 - ☐ Lettre d'intention cofinanceurs (si cofinancement et si engagement juridique non disponible)

DOSSIER MARCHES PUBLICS :

- ☐ Grille info porteur : 2 volets :
 - 1) Détailler les procédures en matière de conflits d'intérêt, computation des seuils, politique d'achat
 - 2) Lister tous les marchés publics sur toutes les lignes de dépenses
- ☐ 3 sous-dossiers pour transmettre les pièces à l'appui :
 - ☐ Sous-dossier prévention conflits d'intérêt
 - ☐ Sous-dossier computation des seuils
 - ☐ Sous-dossier politique d'achat

Focus Marchés publics : Grille info porteur et Kit marchés

Volet 2 grille info porteur : liste des marchés concernés par le dossier FEDER

Ce tableau permet d'indiquer tous les marchés, prévus ou passés, liés aux dépenses valorisées dans la demande d'aide FEDER, quelle que soit la procédure (sans pub ni mise en concurrence, MAPA, procédures formalisées).
A ce stade, les pièces de marchés ne sont pas requises.

II Informations globales relatives aux marchés / lots passés ou prévus pour réaliser le projet sollicitant ou bénéficiant d'une subvention FEDER, FSE ou FTJ						
Listez ci-dessous les marchés ou lots passés ou prévus pour réaliser le projet sollicitant ou bénéficiant d'une subvention FEDER, FSE ou FTJ						
Le marché est-il ?	Marchés ou lots passés : numéro et objet Marchés ou lots prévus : objet	Procédure choisie (marchés ou lots passés) ou envisagée (marchés ou lots prévus)	Date de lancement (AAPC) effective (marchés ou lots passés) ou envisagée (marchés ou lots prévus)	Poste de dépenses du plan de financement dont relève le marché ou le lot	Montant prévu de la dépense dans le plan de financement	Commentaires éventuels du porteur
Choisir ici le stade du marché		Choisir ici				
Choisir ici le stade du marché		Choisir ici				
Choisir ici le stade du marché		Choisir ici				
Choisir ici le stade du marché		Choisir ici				
Choisir ici le stade du marché		Choisir ici				



Permettra de définir les marchés qui feront l'objet d'une analyse en phase d'instruction (marchés notifiés) : les pièces de marchés publics seront demandées à ce moment (via la transmission d'un « kit marchés »).

Les marchés non notifiés au moment de la demande d'aide seront analysés à la certification.

Documents d'appui

Pour vous appuyer dans la constitution du dossier :

- **Guide général du candidat**

⇒ Site l'Europe en Région SUD :

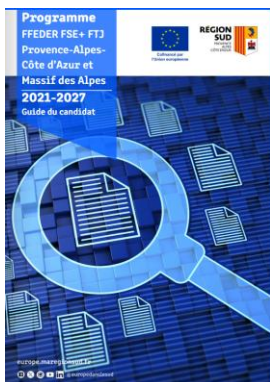
[Les outils à l'usage du porteur de projet - Europe en Région Sud](#)

- **Tutos vidéos :**

- Compléter la grille des pièces
- Compléter la grille info porteur et le kit marchés
- Compléter le plan de financement

⇒ Site l'Europe en Région SUD :

[Tous mes tutos vidéo - Europe en Région Sud](#)



Pour vous aider à la saisie du dossier dans e-Synergie :

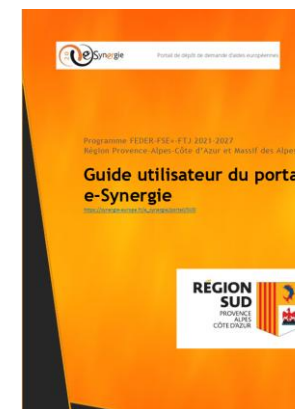
- **Trame Standard e-synergie** (format Word)

⇒ Dossier« AIDE AU DEPÔT » dans le zip de l'AAP [Soutien aux infrastructures de santé d'exercice coordonné dans les territoires ruraux - Europe en Région Sud](#)

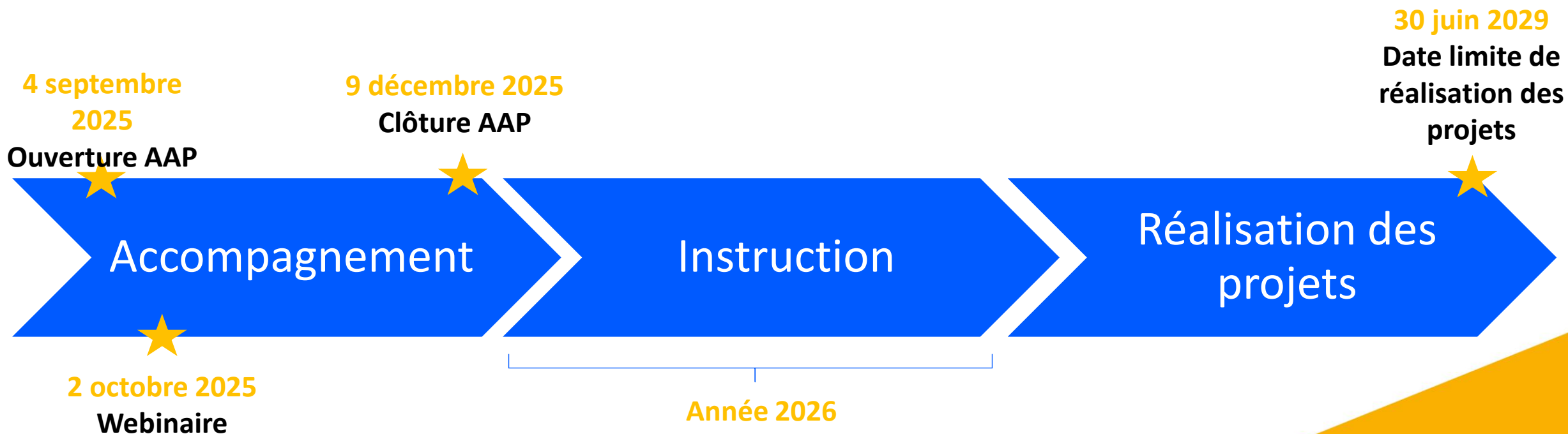
- **Le guide du portail E-synergie**

⇒ Site l'Europe en Région SUD :

[Les outils à l'usage du porteur de projet - Europe en Région Sud](#)



Calendrier



Temps d'échanges

Contacts

Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur
Direction du Programme FEDER, FSE + FTJ
Service FEDER Territorial

sft@mareregionsud.fr

Chef de service : Gwenaël COIGNARD
Cheffe de service adjointe : Magali DIEULOUFET
Chargée de mission FEDER volet rural: Marie BUCHER

Site Internet :
Europe en Région Sud

Merci !

